



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 17H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CATHERINE BASCHIERI,
VICE- PRÉSIDENT**

Date d'envoi de la convocation : le mardi 7 novembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Monsieur François de CANSON, Président donne pouvoir à **Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe** - **Madame Régine GHIO** donne pouvoir à **Madame Danielle PENICAUT.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Monsieur Michel GUIMBERT.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+2P

Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S., est désignée à l'unanimité à **15 voix pour (13+2P)**, comme Secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constaté le quorum,

MADAME LA VICE - PRÉSIDENTE, déclare la séance ouverte.

DÉLIBÉRATION N°42/2023

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION AVEC LE COS BEAUSÉJOUR GESTIONNAIRE DU CLIC
HADAGE**

Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe, propose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'établir une convention avec le Centre Gériatrique COS Beauséjour gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination HADAGE - 1 avenue du XV^ome Corps – 83400 HYERES LES PALMIERS – Représenté par Monsieur Giancarlo BAILLET, Directeur et d'attribuer une

subvention s'élevant 0,16 € / habitant soit 1 662,24 € (mille six cent soixante deux euros et vingt quatre cents) pour l'exercice 2023.

Le CLIC HADAGE a pour mission d'offrir aux personnes âgées londuaises et aux professionnels du secteur sanitaire et social, un pôle informatif et une structure de coordination, d'évaluation, de suivi et d'expertise médico-sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 15 voix pour (13+2P)

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER.

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif pour la subvention 2022.

DIT que les frais afférents seront imputés à l'article 6574 du budget du C.C.A.S.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

La Vice -Présidente
Adjointe au Maire

Catherine BASCHIERI



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le CCAS de La Londe les Maures,
144 boulevard Azan-BP 62, 83250 La Londe Les Maures,
représenté par Monsieur François De Canson, Président du CCAS de La Londe
les Maures

ET :

La Fondation COS Alexandre Glasberg et son établissement COS Beauséjour,
gestionnaire du CLIC HADAGE,
1 Avenue du 15^{ème} Corps – 83400 Hyères,
représentée par Monsieur Giancarlo BAILLET, Directeur.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les règles de partenariat à établir entre la Mairie de La Londe Les Maures, et son CCAS et le COS Beauséjour, et son activité CLIC.

L'objectif de cette convention sera d'améliorer le service rendu aux aînés, résidant sur la commune de La Londe les Maures, et à leur famille, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap (ayant une notification PCH de la MDPH) dans le cadre des nouvelles missions du CLIC.

Ce partenariat permettra d'éviter la dégradation de certaines situations, de favoriser le maintien à domicile des personnes dans de bonnes conditions, et d'éviter les ruptures de parcours et des hospitalisations inutiles ou évitables.

ARTICLE 2 : Règles de Partenariat

2.1 – La structure de coordination CLIC HADAGE

Le CLIC HADAGE, labellisé Centre Local d'Information et de Coordination de niveau 3, a pour mission d'offrir aux personnes âgées dépendantes et aux professionnels du secteur sanitaire et social, un pôle informatif et une structure de coordination, d'évaluation, de suivi et d'expertise médico-sociale, sur un secteur étendu entre Carqueiranne et Cavalaire sur mer (10 communes).

Le CLIC HADAGE est financé par le Conseil Départemental, ainsi que les communes qui mettent en avant sa qualité et son expertise de par leurs formations et leur personnel compétent et qualifié.

Il a les missions suivantes :

- informer et orienter les personnes et leur famille vers les services et établissements existants,
- évaluer les besoins et aider dans les démarches,
- proposer un accompagnement personnalisé,
- assurer la coordination entre les usagers et les professionnels,
- mettre en place des actions de prévention,
- prévenir les situations de dépendance.

Il travaille en étroite collaboration avec les dispositifs de coordination et avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

2.2 – Schéma de fonctionnement

2.2.1 Population ciblée

Les Personnes Agées de plus de 60 ans, tous régimes de retraite confondus.

Et plus particulièrement :

- Les bénéficiaires d'un retour à domicile suite à une hospitalisation relevant soit d'une Allocation Personnalisée à l'Autonomie en urgence, soit d'une instance d'APA en attente de la mise en place du plan d'aide défini par l'équipe médico-social du Conseil Général.
- Les Personnes Agées dont le niveau de dépendance relèverait de l'APA et qui se refuse à rentrer dans le dispositif quel que soit leur motif.
- Les familles de la Personne Agée dépendante et plus particulièrement les aidants naturels.

Les Personnes en situation de handicap (ayant une notification PCH de la MDPH)

2.2.2 Procédures

Mise en place d'une étroite collaboration et concertation entre les équipes du CCAS de La Londe les Maures et du CLIC HADAGE pour les situations problématiques de maintien à domicile de la population ciblée.

- gestion coordonnées des informations,
- mise en œuvre concertée des évaluations, de l'élaboration et du suivi des plans d'aide,
- identification de personne ressource et création d'outils communs.

2.3 – Evaluation

Les partenaires se rencontreront pour faire le point sur le suivi des situations. Ils dresseront un bilan d'activité, à échéance régulière, à l'aide d'outils d'évaluation élaborés en commun.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

ARTICLE 3: Engagements de la Mairie de La Londe les Maures

La présente convention s'inscrit dans l'amélioration du soutien à domicile des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, et, des personnes en situation de handicap (ayant une notification PCH de la MDPH) sur la commune de La Londe les Maures, en articulation avec la structure de coordination de proximité **CLIC HADAGE**.

A cet effet la Mairie de La Londe les Maures participe à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 0,16 euros par habitant.

ARTICLE 4 : Engagements du CLIC HADAGE

Le **CLIC HADAGE** s'engage vis à vis de la Mairie de La Londe les Maures à informer de toutes les situations connues d'HADAGE et demeurant sur le territoire de la commune afin de développer une instance de coordination autour du public ciblé.

ARTICLE 5

La présente convention est établie pour une durée d'un an et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Elle peut être modifiée en tant que de besoin par avenant entre les signataires.

Fait à Hyères,

Le

Le Président du CCAS
De La Londe les Maures

Le Directeur de
COS Beauséjour,
Gestionnaire du CLIC HADAGE

Monsieur François De CANSON

Monsieur Giancarlo BAILLET